



RAPPORT D'ACTIVITE

SESSAD DE LA DUCHERE

Année 2020



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
– 1.2 PRINCIPAUX AXES DU PROJET.....	5
2.LES PUBLICS ACCOMPAGNES	6
– 2.1 PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES ...	6
– 2.2 EVOLUTION DE LA POPULATION	11
– 2.3 SCOLARITE	12
– 2.4 INSERTION PROFESSIONNELLE	13
– 2.5 FILE ACTIVE / INTENSITE D’ACCOMPAGNEMENT / LISTE D’ATTENTE.....	14
3.L’ACTIVITE	18
– 3.1 DONNEES CHIFFREES USAGERS.....	18
– 3.2 DONNEES CHIFFREES PROFESSIONNELS	19
– 3.3 LES ACTIVITES RECURRENTES	20
– 3.4 LES PROJETS DE L’ANNEE.....	21
4.TRAVAILLER EN PARTENARIAT.....	24
– 4.1 TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES.....	24
– 4.2 LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS	25
5. L’ORGANISATION DU SERVICE	27
– 5.1 LE PROJET DE SERVICE	27
– 5.2 L’ORGANISATION INTERNE.....	27
– 5.3 LA DEMARCHE QUALITE	28
– 5.4 LES EVENEMENTS INDESIRABLES	29
– 5.5 SUIVI DES ACTIONS CPOM ETABLISSEMENT	29
6.RESSOURCES HUMAINES	31
– 6.1 ORGANIGRAMME	31
– 6.2 ARRIVEES / DEPARTS	32
– 6.3 AJUSTEMENTS DES POSTES	33
– 6.4 ACTIONS FORMATION	34
7. PERSPECTIVES DE L’ANNEE N+1	34
8. CONCLUSION	34



INTRODUCTION

L'année 2019 a été marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance associative, favorisant une organisation par secteur d'activité. Dans ce cadre, le SESSAD de La Duchère a été rattaché au DITEP de VILLEURBANNE.

Un secteur DITEP a été créé au sein de l'association et placé sous la direction d'un directeur de secteur. Ce secteur est composé de 3 DITEP, placés chacun sous la responsabilité d'un directeur :

- Le DITEP de La Cristallerie à GIVORS ;
- Le DITEP de Gerland à LYON ;
- Le DITEP de Villeurbanne/Duchère.

Nous notons alors et pointons encore à ce jour combien la diversification et la fluidité dans les réponses à apporter à un enfant/adolescent du SESSAD de La Duchère dans une dimension en Dispositif ITEP nous confrontent et confrontent les familles elles-mêmes à l'éloignement géographique entre La Duchère et VILLEURBANNE.

Nous avons donc fait le choix de rendre compte de notre activité en formalisant notre rapport d'activité en deux documents :

- L'un propre au SESSAD de La DUCHERE, de par la spécificité territoriale du service et des orientations à envisager ;
- L'autre, et ce même si le code de l'action sociale n'a pas modifié le cadre juridique propre de l'ITEP et du SESSAD, en un document unique DITEP de VILLEURBANNE.

Ce rapport d'activité du SESSAD de La DUCHERE est la transcription de nos actions en fonction du cadre d'intervention qui est le nôtre, des orientations des politiques publiques et du budget alloué.

L'année 2020 a contribué, dans la poursuite du travail engagé en 2019, à la remise à plat du processus d'accompagnement des jeunes accueillis dans le service et ce afin de gagner en fluidité dans un contexte d'augmentation de la file active continue et de passage de cette dernière à 1.4.

La co-construction des réponses à apporter aux besoins des jeunes accompagnés a pris appui sur une équipe dans son ensemble en recomposition depuis 2019, elle-même prenant appui sur une équipe de direction et de cadres au sein du DITEP de VILLEURBANNE et sur le nouveau périmètre d'action du secteur des DITEP de l'association.

L'évaluation interne a été finalisée.

L'année 2020 nous a avant tout confronté et a confronté les enfants et familles que nous accompagnons à des changements et à une situation de crise sanitaire aussi inédite qu'exceptionnelle.

La crise sanitaire liée à la COVID 19 et la suspension de l'ouverture de notre accueil durant le confinement de mars à mai 2020 nous ont amené à poursuivre l'accompagnement sous d'autres formes d'intervention et de soutien inédites jusqu'ici que nous détaillerons dans ce rapport.

Le confinement a été révélateur de fragilités là où l'environnement était déjà fragilisé (situations de violences intrafamiliales, de grande souffrance et/ou précarité).

Il a mis aussi en lumière des solidarités (entre associations, dans le lien aux équipes, aux familles) tant les circonstances étaient exceptionnelles et l'expérience partagée/partageable par tous.

La reprise de l'activité s'est organisée selon un cadre établi que nous préciserons et nous avons pu observer l'effet du confinement sur les enfants/adolescents que nous accompagnons au quotidien, sur leurs familles.

L'année 2020 enfin s'inscrit dans la continuité de notre travail partagé et en commun avec le DITEP de VILLEURBANNE depuis septembre 2019.

Ce travail se fonde sur un travail de mutualisation de l'équipe de direction et un partage d'expérience autour des besoins des jeunes accompagnés et des territoires d'intervention.

La crise sanitaire n'a pas permis de développer ce travail plus en avant d'autant plus que le travail de réécriture du projet d'établissement accompagné par CHAMP SOCIAL n'a pu concrètement se mettre en place auprès des équipes.

1. PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

1.1 AGREMENT

Le Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) de la Duchère a un agrément autorisant un accueil d'enfants et d'adolescents âgés de 4 à 20 ans, présentant des troubles du comportement et/ou des troubles cognitifs sévères.

Les enfants et adolescents sont orientés par la Maison Départementale et Métropolitaine des Personnes Handicapées du Rhône (MDMPH) sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Le SESSAD de la Duchère a ouvert ses portes le 15 février 2010 avec un financement initial de 15 places pour 35 places autorisées.

Le financement de 10 places supplémentaires a été accordé le 1^{er} janvier 2012.

Le financement des 10 places restantes, pour un passage définitif aux 35 places autorisées, est effectif depuis le 1^{er} février 2014.

Depuis 2015, l'activité du SESSAD repose donc sur une capacité de 35 places dont 5 dédiées à un PCPE/CAP (Cellule d'Accompagnement Pluridisciplinaire).

L'expérimentation du dispositif CAP initiée par l'ARS et l'Education Nationale le 1^{er} février 2014 est devenue pérenne dans le cadre des PCPE sur l'année 2018. Un rapport d'activité spécifique est créé pour ce dispositif annexé à ce rapport d'activité. Ce partenariat rapproché avec certains établissements scolaires permet d'apporter un soutien particulier aux équipes de collèges ou d'écoles primaires ou maternelles, équipes confrontées à des enfants et adolescents présentant des difficultés importantes de comportement, en attente ou non d'orientation sur le secteur médico-social

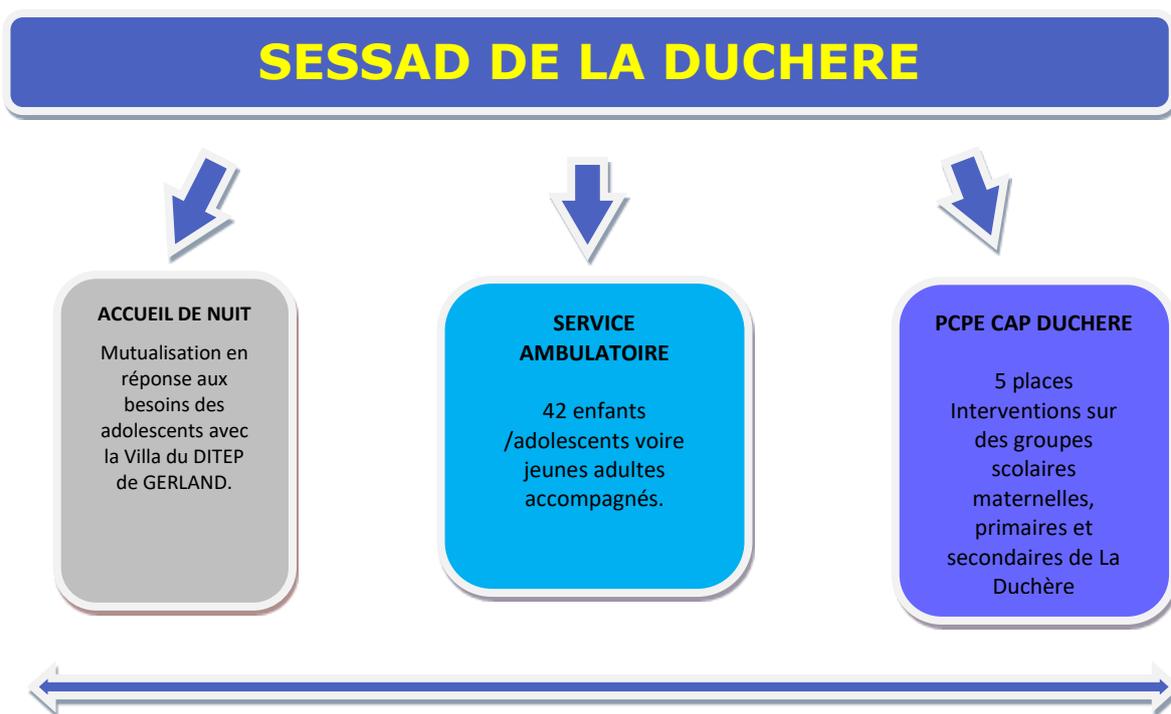
Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, le SESSAD de La Duchère est rattaché au DITEP de VILLEURBANNE.

L'offre de soin du DITEP de VILLEURBANNE/DUCHERE se déploie sur deux territoires différents de la métropole de Lyon et prend appui sur :

- Des modalités d'intervention diversifiées et modulables (accueil de jour, de nuit, accueil séquentiel MAJE, SESSAD, PC-PE CAP) à Villeurbanne et sur les communes limitrophes,
- Des modalités de SESSAD et de PC-PE/CAP dans le 9^{ème} arrondissement de LYON et les communes qui s'en rapprochent, en notant que le déploiement d'autres modalités d'accompagnement en DITEP à partir du SESSAD de La Duchère est en cours d'évaluation avec nos partenaires.

L'offre de soin du SESSAD de la DUCHERE prend appui sur une mutualisation des postes de direction entre VILLEURBANNE et LA DUCHERE et sur le savoir-faire du DITEP de VILLEURBANNE pour engager un travail de mutualisation sur son propre territoire, avec les DITEP de l'association dans une logique de parcours des jeunes accompagnés et d'évaluation des besoins pour une mise en œuvre en Dispositif ITEP.

En l'état actuel, l'organisation est la suivante :



1.2 PRINCIPAUX AXES DU PROJET

Notre projet s'inscrit pleinement dans les axes du projet fédéral FGPEP.

C'est dans ce cadre de promotion de la société inclusive qui rejoint les valeurs de l'association Les PEP 69/ML et de nos partenaires, que notre action s'inscrit.

Le projet d'établissement du SESSAD est réactualisé au cours de l'année 2017 et validé en Conseil d'Administration en date du 22 octobre 2019.

Au travers des missions réglementaires relatives au SESSAD et à la mise en œuvre en DITEP, les points forts et les enjeux identifiés, le projet de service s'est donné, pour la période 2018-2022, les objectifs principaux suivants :

- Élaborer et mettre en place un travail d'accompagnement et de soin, sur différents plans, au plus près des besoins de l'enfant, ou de l'adolescent, accueilli au SESSAD ;
- Co-construire une représentation commune des difficultés de l'enfant ;
- Aider l'enfant et le jeune dans une insertion sociale la plus large possible et la plus adaptée ;
- Favoriser l'inclusion scolaire et travailler, avec la famille, à une réorientation adaptée, le cas échéant ;
- Prévenir les ruptures de parcours et accompagner les transitions.

Pour répondre à ces objectifs et aux besoins des enfants/adolescents accueillis, selon l'intensité et le caractère durable de leurs troubles du comportement et/ou des apprentissages, le SESSAD propose des actions conjuguées autour de plusieurs registres :

- Registre éducatif ;
- Registre thérapeutique
- Registre social ;
- Registre préventif par l'action du PC-PE CAP.

Ces registres se déclinent de manière différenciée selon les besoins de chacun des jeunes accompagnés. La personnalisation des réponses aux besoins des enfants/adolescents accompagnés prend appui sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant (PPA).

L'action du SESSAD vise à développer des réponses qui doivent prendre en compte des interventions directes auprès de l'enfant, l'adolescent et sa famille et des interventions indirectes dans l'appui à l'environnement, auprès des autres professionnels qui interviennent auprès d'eux.

Le SESSAD tend donc à devenir une ressource pour les jeunes accompagnés, leurs familles mais également pour les dispositifs de droit commun qui s'ouvrent plus largement à eux.

Notre forte volonté d'inscrire la structure sur son territoire nécessite un travail en réseau important avec les établissements scolaires de proximité et nos partenaires de la santé, du médico-social et du social.

Ce travail prend appui sur les modalités d'intervention spécifiques de CAP sur le territoire de La DUCHERE.

Le travail institutionnel (espaces de réunion par modalités et communes, réunions cliniques, réunions institutionnels, de cadres...) porté par les cadres de direction, les cadres fonctionnels contribue à garantir une cohérence d'ensemble propice au travail pluridisciplinaire, à une réactivité dans la prise de décision en évitant les passages à l'acte.

2. LES PUBLICS ACCOMPAGNES

2.1 PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

Le SESSAD de La DUCHERE a pour mission d'accueillir et d'accompagner enfants et adolescents de 3 à 20 ans « *qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages* ».

La spécificité du SESSAD est à noter cependant puisque le SESSAD accueille aussi, de par son agrément, des enfants/adolescents présentant des troubles cognitifs.

La grande majorité des enfants/adolescents accompagnés présentent cependant des troubles du comportement.

Les enfants/adolescents que nous accueillons témoignent de parcours de vie marqués bien souvent par des troubles relationnels précoces, des problématiques de séparation et de pathologie du lien.

Cela se traduit sur le plan psychopathologique par un certain nombre de manifestations symptomatiques aux conséquences plus ou moins importantes sur leurs capacités d'apprentissages. La scolarisation et la socialisation sont donc rendues difficiles.

S'ils ont en commun un potentiel cognitif préservé, le profil des enfants et adolescents accueilli est souvent dysharmonique, tant sur le plan du développement affectif que cognitif. Leur rapport au savoir est perturbé, leur potentiel empêché demandant une pédagogie et un accompagnement éducatif, thérapeutique adaptés.

Nous observons, sur le plan clinique, la fréquence de difficultés de séparation, une intolérance à la frustration, un trouble de la relation à l'autre (mauvais ajustement à autrui) et au groupe (une prise en compte des exigences sociales insuffisantes) avec un rapport à l'autorité difficile.

L'instabilité physique, l'agressivité, l'impulsivité, la dispersion psychique et les troubles attentionnels sont des modalités d'expression de même que la présence de conduites d'échec et le recours à la toute-puissance ou à l'opposition, dans des conduites de prestance.

Ces manifestations plus ou moins intenses vont venir perturber leurs facultés de penser et d'agir, leurs perceptions d'eux-mêmes, leurs relations aux autres.

Elles ne se traduisent pas pour autant de la même manière dans les différents espaces du DITEP.

Répartition par tranche d'âge

La majorité des enfants accueillis ont entre 11 et 15 ans, soit 51 % en 2020 (27 jeunes), ensuite ce sont les 6-10 ans qui sont représentés pour 23% (12 jeunes). La tranche d'âge des 16-17 ans est représentée pour 15% (8 jeunes) et la tranche d'âge 18-19 ans concerne 11% (6 jeunes) du public accueilli.

L'âge des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12					
6 à 10	11 à 15	16 à 17	18 à 19	20 à 24	Total
10	21	5	1	0	37
1	1	1	2	0	5
11	22	6	3	0	42

Au 31 décembre 2020, 42 jeunes sont accueillis sur le service dont une majorité de jeunes âgés de 6 à 15 ans, 33 jeunes au total, soit 11 jeunes de 6 à 10 ans (26%) et 22 jeunes de 11 à 15 ans (52,38%).

Depuis l'ouverture du service, les jeunes accueillis se situent dans ces tranches d'âge avec une majorité sur la période d'adolescence (28 jeunes de 11 à 17 ans soit 66,66%).

L'admission des jeunes se réalise au plus tôt à partir de l'entrée en CP.

L'acceptation d'une demande de notification MDMPH par les familles nécessite du temps et de la compréhension, et la démarche pour réceptionner la notification amène à une attente de 6 mois au moins.

Il est ensuite nécessaire que la famille se mobilise pour contacter le service.

Ce processus est long et ne permet pas toujours d'accueillir les enfants plus tôt dans leur parcours de scolarisation et ce dès la maternelle.

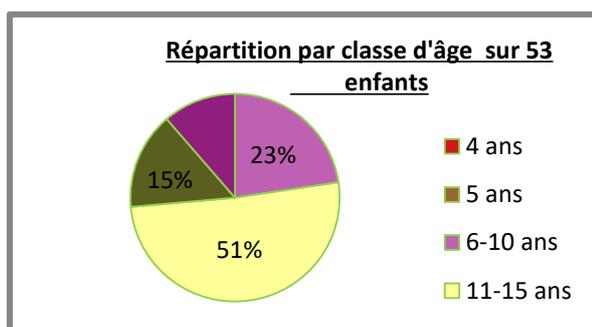
Le service a accueilli ces dernières années un public au-delà de 16 ans du fait de l'avancée en âge des jeunes suivis sur le service et de l'arrivée de jeunes plus tardivement. Cela nous amène à penser des orientations pour de jeunes adultes, vers des milieux professionnels adaptés (ADAPT, ESAT d'insertion...) et nous avons dû envisager 2 demandes de tutelle.

3 jeunes âgés de 18 à 19 ans sont suivis sur le service, dont une jeune depuis plusieurs années, ce qui nous amène depuis 3 ans à rencontrer d'autres partenariats d'accompagnements ou d'insertion professionnelle vers le secteur adulte (SIP, ESAT, prévention spécialisée, mesure de tutelle...) et à accompagner des jeunes dans leur majorité.

Répartition par sexe des jeunes accueillis

Les garçons représentent 87% du public accueilli cette année 2020 soit 46 garçons pour 7 filles.

Les suivis sur le service concernent depuis plusieurs années surtout des garçons.



Provenance des jeunes accueillis et mobilités des accompagnements au sein du DITEP

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année	
CAMSP	0
SESSAD	1
Autre Etablissement médico-social	1
Milieu familial	13
Provenance non connue	0

Les **13 nouveaux jeunes** accueillis au sein du service sont inscrits dans l'établissement scolaire de leur secteur et vivent dans leur milieu familial d'origine.

L'un d'entre eux bénéficiait d'un suivi par un SESSAD avant son déménagement sur la région lyonnaise, un autre était accompagné en 2018/2019 par un ITEP et hébergé dans un internat social avant de revenir à une scolarité ordinaire dans son environnement.

Plusieurs jeunes ont été suivis en CMP ou en libéral.

Répartition par type de déficiences

répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences													
<i>Indiquer la déficience / le total correspond au nombre de personnes accompagnés dans l'année</i>													
	déficiences intellectuelles	Autisme - TED	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	déficiences auditives	déficiences visuelles	déficiences motrices	déficience métabolique	cérébraux-lésions	polyhandicap	Troubles du comportement et de la communication	Autres déficiences	TOT AUX
à titre principal	4	2	14	8	0	0	0	0	0	0	14	0	42
à titre associé	0	0	7	9	1	0	0	1	0	0	21	0	39

Les troubles principaux des jeunes accueillis sur le service correspondent essentiellement aux troubles du psychisme (14 jeunes), troubles du langage et des apprentissages (8 jeunes) et aux troubles du comportement et de la communication (14 jeunes), troubles correspondant à l'agrément du service.

Problématique des situations d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année	
interventions multiples	nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés
pas d'autre suivi au plan éducatif ou médico-psychologique	23
soins psychiatriques engagés en secteur public	5
soins psychiatriques engagés en secteur libéral	0
rééducation en secteur public ou libéral (orthophonie, psychomotricité.....)	4
bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED...)	4
bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)	7
bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance)	0
bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (placement ordonné par un juge pour enfants)	4
concerné par un suivi judiciaire au plan pénal	2

- 5 jeunes sont suivis par un CMP de proximité dont 1 jeune en hôpital de jour.
- 4 jeunes sont suivis en libéral dans le cadre d'un suivi orthophonique, d'ergothérapie, ou d'orthoptie.
- 7 jeunes sont suivis dans le cadre d'une mesure AEMO, dont 4 placés en MECS ou famille d'accueil.
- 4 jeunes sont suivis dans le cadre d'une mesure d'AEA dont 1 situation qui pourrait être transformée en mesure d'AEMO.
- 2 jeunes ont un suivi PJJ.
- 1 jeune majeure a un suivi dans le cadre d'une mesure de tutelle.

Le nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance est similaire à l'année dernière, mais en augmentation par rapport aux années précédentes. Dans beaucoup de situations suivies, les difficultés de l'enfant ou de l'adolescent peuvent se surajouter à des contextes familiaux fragilisés.

L'assistante sociale et l'éducateur référent sont mobilisés par ces contextes.

Le travail en réseau mobilise fortement les professionnels pour faire lien avec les différents services avec lesquels les familles sont déjà suivies.

Recouvrement Protection de l'enfance – DITEP

Nombre d'adolescents de l'effectif au 31/12 placés (MECS-Familles d'accueil)	4
--	---

4 enfants sont placés dans le cadre de la Protection de l'enfance dont 2 en MECS, 1 en famille d'accueil et 1 autre chez sa tante.

Sur l'année 2020, 4 Informations Préoccupantes ont été transmises aux services de la Protection de l'Enfance. Une IP a été transmise juste avant le confinement et a mobilisé les professionnels du service auprès de la famille et en lien avec la MDM de référence, pour évaluer les risques générés par le huis clos du confinement dans cette situation familiale.

Une autre IP a été faite pendant le confinement au regard du comportement du jeune, qui fuguait.

Hospitalisations dans l'année des jeunes accompagnés

Un jeune a été hospitalisé un mois et demi (faisant suite à une intervention chirurgicale et une hospitalisation longue sur 2019, 44 jours) puis il a été hospitalisé dans un service de rééducation 16 jours. Certains jeunes ont pu être hospitalisés sur une journée en vue de préparation de bilans, ou d'entrée sur les urgences (problèmes d'asthme ou en psychiatrie)

HOSPITALISATIONS dans l'année		
	Nombre de personnes	Durée totale en jours d'hospitalisation
secteur psychiatrique	0	0
autres services	1	16 j

Répartition de l'accompagnement sur le territoire

Le SESSAD de la Duchère, depuis son ouverture, s'adresse avant tout à des enfants ou à des adolescents scolarisés sur le 9^e arrondissement (ou dans les collèges à proximité).

La proximité géographique avec les familles et avec les différents partenaires contribue à un accompagnement efficace.

La connaissance accrue entre partenaires favorisant l'action de tous au bénéfice du jeune accompagné. Cependant, nous sommes soucieux de répondre plus globalement aux besoins de notre territoire, des arrondissements et communes limitrophes du service.

sectorisation des admissions réalisées				Sectorisation de l'ensemble des personnes accompagnées au 31/12			
arrondissements / communes	Garçons	filles	Total	arrondissements / communes	Garçons	filles	Total
Lyon 9 ^e	7		7	Lyon 9 ^e	22	4	27
Ecully	1		1	Ecully	4	0	4
Dardilly	1		1	Dardilly	7	0	7
Limonest	2		2	Limonest	2	0	2
Champagne	1		1	Champagne	1	0	1
Lyon 5 ^e	1		1	Caluire	0	1	1
			0	Lyon 5 ^e	1	0	1
Total	13	0	13	Total	37	5	42

La majorité des jeunes accueillis sur le SESSAD sont domiciliés sur la commune de Lyon 9^e, soit 62 % des jeunes accueillis. Un jeune domicilié sur Lyon 5 a été admis dernièrement, car son domicile est limitrophe de notre secteur et il est scolarisé sur Lyon 9^e. Les autres jeunes résident sur Champagne au Mont d'Or, Ecully, Dardilly et Limonest essentiellement, communes limitrophe de Lyon 9. Nous avons plus d'admission de jeunes domiciliés sur Dardilly et Limonest.

Une jeune habite Caluire actuellement du fait d'un changement de son lieu de placement, en situation de fugue et de placements successifs non aboutis, elle est pour l'instant dans une MECS sur Caluire.

2.2 EVOLUTION DE LA POPULATION

La population du SESSAD témoigne des difficultés du territoire d'implantation du SESSAD de La DUCHERE.

Les problématiques de sociales, familiales voire de logement et d'environnement caractérisent les situations que nous accompagnons au quotidien.

Nous pointons dans ce contexte l'accentuation de la précarité de certains jeunes et de leurs familles ayant vécu des événements traumatiques (d'exil, de violences intrafamiliales voire de meurtres au sein de la famille, d'insécurité massive dans l'enfance, contexte de délinquance élevée dans le quartier d'habitation, proche de la guérilla urbaine), de délaissement voire de carences importantes.

Cette année particulièrement, nous avons accompagné deux jeunes ayant un suivi PJJ ou ayant réalisé des fugues répétées notamment durant la période de confinement.

Nous sommes plus en lien avec la prévention spécialisée pour faire lien avec les comportements délictueux de certains jeunes ou pour les prévenir.

Les conséquences sur le parcours de scolarisation de ces jeunes sont importantes, marquées souvent par des difficultés dans la relation aux apprentissages.

Pour ces jeunes, nous notons des besoins vis-à-vis desquels nous sommes en difficulté de réponses. Moduler des accueils séquentiels de jour (ex : ateliers professionnels) et de nuit tant pour les moins de 10 ans que pour les adolescents permettrait :

- D'être souple et réactif, évitant ainsi des ruptures dans le parcours de scolarisation
- De soutenir le jeune et sa famille en travaillant avec le support du quotidien en soirée la relation dans un groupe, l'autonomie, la séparation.

10 jeunes environ pourraient bénéficier d'un accueil de nuit en séquentiel, auquel nous ne pouvons répondre.

Un jeune a fréquenté deux nuits par semaine la Villa du DITEP de GERLAND mais l'éloignement géographique est un obstacle pour la majorité des jeunes.

Avec la fermeture de l'UAR, nous n'avons pas pu proposer à 3 jeunes un séjour de répit qui aurait permis de les mettre à distance de leurs vécus difficiles en famille, soit de leur scolarité soit de leurs relations de quartier.

8 jeunes environ montrent des besoins en terme d'accompagnement de type d'accueil en séquentiel de jour afin soutenir leur scolarité et leur inclusion tant elles sont mises à mal par des troubles du comportement et des apprentissages.

Par ailleurs, nous notons des jeunes, qui arrivent en admission avec un diagnostic déjà posé de TDAH, ou de DYS. La pluridisciplinarité dans l'équipe et l'approche clinique du SESSAD contribuent à une approche globale des besoins de l'enfant. La spécificité de certains troubles amène à une poursuite des soins en libéral. La multiplicité des partenaires et parfois des approches mobilisent les aspects de coordination dans les soins et une traduction du travail ainsi mobilisé aux familles.

Le service est de plus en plus amené à travailler avec des partenaires du secteur adulte en lien avec la protection des personnes vulnérables mais aussi à travers l'orientation des jeunes, vers les dispositifs d'insertion professionnelle mais surtout du milieu protégé (SESAT, service d'insertion...).

Nous avons accompagné 2 jeunes majeurs pour lesquels une mesure de tutelle a été demandée et pour un 3^e jeune la mesure de tutelle sera réalisée sur l'année 2021.

Nous notons aussi la nécessité de travailler le lien avec les IME du secteur en vue de l'orientation de deux jeunes dont un récemment arrivé sur le service. L'un des deux bénéficiera d'une place en 2021 (retard d'admission du fait du confinement).

D'autres jeunes en liste d'attente sont prévus dans des orientations en IME également.

2.3 SCOLARITE

Les modalités d'intervention du SESSAD se déploient sur **24 établissements scolaires (y compris MFR et CFA) et le centre de formation du Château de la barge** dont une grande majorité est recentrée à proximité du service : sur Lyon 9 (8 établissements), Ecully (4) et Champagne au Mont d'or (2), Lyon 5 (2), Dardilly (2), Tassin (1).

La scolarisation des enfants/adolescents accompagnés témoigne de l'intensité des troubles des enfants accueillis et des répercussions sur leur parcours scolaire puisque **plus de la majorité bénéficient d'une scolarité adaptée de type SEGPA et à moindre mesure ULIS.**

Parcours de scolarisation des jeunes accompagnés au SESSAD

SCOLARISATION INDIVIDUELLE				UEE
INTEGRATIONS SCOLAIRES dans l'année, temps partagés et temps plein		temps plein	temps partagé	nbre enfts ou adolescents en UE externalisée
scolarisation individuelle nbre d'enfants ou adolescents	type de scolarité			
	ULIS primaire	1		
	Inclusion EN PRIMAIRE classe ordinaire	10		
	ULIS	7		
	Inclusion en COLLEGE classe ordinaire et SEGPA	15		
	Inclusion LYCEE			
	inclusion LYCEE Pro	1		
	inclusion CFA/CAP	4		
	Inclusion Etudes supérieures			
	inclusion 1 ^è ST	1		

La plupart des jeunes accueillis au sein du service suivent une scolarité en primaire ou collège, avec plus particulièrement une scolarité en classe de CM2 pour 6 enfants, en classe de 5^e pour 6 enfants, 5^e ULIS pour 4 jeunes et 3^e pour 5 jeunes.

4 jeunes sont en CAP dont 1 en apprentissage. 1 autre est au lycée E. VIGNAL en 1^{ère} mais doit être orienté vers un autre dispositif.

22 jeunes sont inclus en ULIS ou en SEGPA, chiffre en dessous des besoins réels.

En effet, plusieurs jeunes pourraient bénéficier de ces classes mais les familles refusent l'orientation malgré les difficultés massives de leur enfant en termes de lacunes scolaires et/ou de comportement inadapté.

Les orientations des jeunes suivis sur le service s'effectuent essentiellement vers le milieu professionnel. Deux jeunes sont en attente d'une place en IME et 2 jeunes vers le milieu protégé adulte.

Les orientations en IME ont été freinées par la situation sanitaire et le manque de place.

2 jeunes proches de la majorité sont déscolarisés et 1 jeune est accueilli au centre de formation du Château de la Barge.

La fonction ressource du SESSAD sur son territoire

Le Sessad de la Duchère est partie prenante avec le pôle ressource de la circonscription, pôle récemment créé sur le secteur, mais aussi en lien sur d'autres pôles ressources en fonction des lieux de scolarisation des jeunes. Le service est aussi interpellé ponctuellement par des responsables d'établissements scolaires sur des situations difficiles vécues sur la scolarité et pour lesquelles une orientation en DITEP est en attente de réponse.

Les établissements scolaires ont besoin d'avoir un regard médico-social sur la période intermédiaire et les démarches à entreprendre dans l'attente de cette orientation.

La direction adjointe se met à disposition des familles pour soutenir les partenaires dans l'orientation d'un jeune, en accueillant une famille sur le service pour présenter le SESSAD, en étant présente à l'ESS d'un jeune non suivi par le service pour présenter l'accompagnement proposé par la structure.

De même, des présentations du service ont pu être faites les années précédentes auprès de certains partenaires (PMI), l'année particulière liée à la crise sanitaire n'a pas permis de se mobiliser en ce sens.

2.4 INSERTION PROFESSIONNELLE

Pour 6 jeunes déscolarisés cette année et majeurs, des projets d'orientation ont été travaillés avec eux et avec leur famille.

Un jeune, qui avait trouvé du travail en CDD, a souhaité arrêter le SESSAD.

Un autre jeune n'a pas adhéré aux propositions d'accompagnement vers une formation en apprentissage ni vers une recherche d'emploi et a souhaité arrêter le suivi. Il a refusé toutes propositions de relais avec d'autres partenaires (Mission Locale...).

Décrocheur, il avait pu reprendre confiance en lui et dans sa scolarité.

Le passage dans l'univers professionnel a été une étape difficile à franchir pour lui.

3 jeunes filles, pour lesquelles une orientation vers le milieu protégé était envisagée, n'ont pu voir aboutir le projet.

Pour l'une, le manque d'adhésion de la jeune et le manque de soutien de son père n'ont pu permettre la finalisation des propositions (ESAT, stages, formations). Le SESSAD a dû s'arrêter du fait de sa non implication au projet (absence aux rendez-vous proposés).

Pour l'autre, ses difficultés d'accepter le milieu protégé, d'exprimer des souhaits et de se projeter sur son avenir ne permettent pas d'engager pour l'instant une insertion professionnelle, la mise en place d'une tutelle permet de prévoir une demande d'AAH dans un premier temps.

La 3^e jeune fille se mobilise en vue d'intégrer un Service d'Insertion Professionnelle. Son intégration a été reportée du fait du confinement et cela n'a pas permis de réaliser les stages dans certains ESAT (limitation du nombre de places pour les stagiaires notamment).

Une jeune suivie par l'ASE n'a pas pu se mobiliser dans un projet de formation, car régulièrement en fugue et changeant de lieu de placement à plusieurs reprises. Les tentatives de s'inscrire dans une scolarité étant mise à mal par ses fugues.

Un jeune actuellement scolarisé, dont la scolarité ne lui correspond pas, est en cours d'orientation vers les services de l'ADAPT pour lui permettre d'envisager une orientation adaptée à ses besoins.

Un autre jeune est actuellement en apprentissage dans une boulangerie avec un accompagnement à la scolarité sur une MFR et un autre a débuté un apprentissage dans une entreprise de fabrication de fenêtres pour un CAP du bâtiment préparé en CFA.

Des stages ont pu avoir lieu dans le cadre de la scolarité de 4^e SEGPA ou de 3^e, malgré les circonstances sanitaires. Les jeunes n'ont pas pu toujours obtenir le lieu qui correspondait à leur projet.

Un autre jeune a quitté le SESSAD en juin, après un suivi de plusieurs années et une évolution plutôt positive. Il finit son Bac Professionnel en mécanique Poids Lourd en partenariat avec l'armée de terre. Il envisage de continuer en BTS.

Le passage d'une scolarité en collège puis vers le milieu professionnel reste très difficile pour des jeunes en grande difficulté scolaire, qui ont par ailleurs des difficultés à se projeter en tant qu'adulte, d'émettre des désirs ou envies et aussi à reconnaître leurs difficultés. Egalement le passage vers le secteur adulte et le milieu protégé est difficile pour des jeunes qui n'ont pas connu ce cursus dans leur enfance.

2.5 FILE ACTIVE / INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT / LISTE D'ATTENTE

File active du SESSAD hors PC-PE

File active annuelle			
nombre des situations en cours au 01/01/2020	admissions	Sortants	Total file active
40	13	11	53

53 jeunes ont été accueillis sur le service en 2020 contre 50 en 2019, 46 en 2018, 42 en 2017 ; pour 30 places d'agrément.

Cette augmentation est due à la montée en charge des effectifs (1,4 enfants par place d'agrément).

File active moyenne mensuelle						
mois	capacité autorisée en places ambulatoire	nbre de personnes accompagnées dans le mois	capacité autorisée en places semi-internat	nbre de personnes accompagnées dans le mois	capacité autorisée en places internat	nbre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	30	39				
FEV	30	40				
MAR	30	40				
AVR	30	40				
MAI	30	40				
JUI	30	40				
JUIL	30	42				
AOU	30	41				
SEP	30	41				
OCT	30	40				
NOV	30	43				
DEC	30	42				
moyenne	30,0	40,7	0,0	0,0	0,0	0,0
Taux file active	1,36		0		0	

Le confinement n'a pas permis d'acter un nombre de jeunes accueillis à 42 suffisamment tôt dans l'année, cependant le taux de file active reste proche de l'objectif d'1.4 puisqu'il est à 1.36.

Les sorties du dispositif

	Age des enfants et adolescent sortis dans l'année				Total
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	
Garçons	1	5	2	1	9
Filles	0	0	2	0	2
total	1	5	4	1	11

11 jeunes sont sortis du service contre 10 en 2019. Comme l'année dernière, ce sont les jeunes âgés de 11 à 18 ans qui sont le plus concernés par les sorties du service.

Situations des sortants

	Situation des sortants		
	Garçons	Filles	Total
<i>emploi milieu ordinaire</i>	1		1
<i>emploi secteur protégé</i>			0
<i>Poursuite Formation professionnelle</i>	0		0
<i>réorientation ESMS</i>	1		1
<i>recherche d'emploi /mission locale</i>			0
<i>situation de rupture sociale</i>			0
<i>sans solution (connue)</i>	1	1	2
<i>demande RQTH</i>			0
TOTAUX	3	1	4
Dont Exclusions prononcées par l'établissement	0	0	0

En plus de ces 4 jeunes, 7 jeunes poursuivent leur scolarité dans le milieu ordinaire en école primaire, collège ou lycée (Bac pro ou CAP).

Les motifs des sorties sont les suivants :

- Rupture d'adhésion du jeune pour 4 situations, dont un jeune, pour lequel un relais sera pris par la protection de l'enfance, un jeune n'adhérant pas à l'accompagnement et 2 jeunes déscolarisés et n'adhérents à aucun projet de scolarité ou professionnel,
- Demande d'arrêt de l'accompagnement par la famille pour 2 jeunes, dont un accompagnement orienté en libéral par la famille, et un autre inscrit en une école privée à la demande de la famille,
- Evolution positive pour 2 jeunes
- Déménagement pour 1 jeune réorienté vers un service similaire sur un autre département
- Arrêt d'accompagnement d'un commun accord (famille et SESSAD) pour 2 jeunes, en fin de parcours au SESSAD.

Le SESSAD est soucieux que des relais avec d'autres partenaires soient mis en place, particulièrement lorsque l'accompagnement sur le service pourrait être encore nécessaire. D'autres dispositifs sont parfois indispensables voire plus pertinents dans l'accompagnement du jeune et/ou de sa famille (protection de l'enfance etc).

L'absence d'accompagnement peut permettre d'éprouver aussi la nécessité d'être aidé dans ses projets ou sa scolarité.

La durée d'accompagnement au sein du SESSAD

La majorité des jeunes sont suivis entre 2 et 4 ans, voire 5 ans au maximum. Cependant quelques jeunes sont suivis au-delà de 5 ans, ce sont essentiellement des jeunes pour lesquels une orientation reste difficile à penser ou à mettre en place.

Durées d'accompagnement dans l'ESMS			
<i>personnes accompagnées de l'effectif au 31/12</i>		<i>adolescents sortants durant l'année civile</i>	
< 1 an	12	< 1 an	1
> 1 an et < 2ans	10	> 1 an et < 2ans	1
> 2ans et < 3ans	5	> 2ans et < 3ans	1
>3 ans et <4 ans	7	>3 ans et <4 ans	5
> 4 ans et < 5 ans	4	> 4 ans et < 5 ans	2
> 5ans et < 6 ans	2	> 5ans et < 6 ans	1
> 6 ans	2	> 6 ans	0
	42		11

Durée Moyenne en jours	
<i>nombre total de sortants</i>	<i>durée totale en jours calendaires</i>
11	13473

Etat des demandes d'accueil au sein du SESSAD

Les notifications reçues dans l'année												
janvier	février	mars	avril	Mai	juin	juillet	aout	septembre	octobre	nov.	déc.	TOTAL
6	6	3	0	1	5	3	0	3	5	4	2	38
Les prises de contact à l'initiative des parents												38
Les relances à l'initiative de l'établissement												0
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en 2019</i>												21
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en 2018</i>												57
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en 2017</i>												35

En 2020, le service a reçu 38 notifications contre 21 en 2019.

L'année 2018 avait semble-t-il été particulière avec 57 notifications reçues. La comptabilité des prises de contact des familles n'a pu se faire précisément cette année, du fait du confinement et de l'absence de l'assistante sociale sur la fin d'année.

Cependant le SESSAD n'effectue pas de premier contact à réception de la notification MDMPH auprès des familles, mais reste à l'écoute des sollicitations des partenaires (éducation nationale, services sociaux...). De ce fait, des familles peuvent être reçues ponctuellement sur le service pour une présentation des missions du SESSAD, afin de mieux comprendre l'intérêt pour leur enfant d'intégrer un dispositif d'accompagnement. C'est à la famille de contacter le service dès qu'ils ont reçu la notification, afin que le jeune puisse être inscrit sur la liste d'attente.

Depuis fin d'année 2020, le logiciel Via Trajectoire est utilisé sur le service pour la réception des notifications et la gestion de la liste d'attente et du suivi des admissions.

	L'âge des enfants et adolescent notifiés dans l'année			
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	Total
Garçons	14	18	2	34
Filles	2	2	0	4
total	16	20	2	38

La majorité des notifications concerne des jeunes âgés entre 6 et 10 ans pour 16 d'entre eux (42,10%) et 20 entre 11 et 15 ans (52,63%), avec une prépondérance auprès des garçons, 34 notifications sur 38 (89,47% en 2020 contre 95,24% en 2019)). Nous n'avons pas reçu de notifications pour des enfants de moins de 6 ans sur l'année 2020 (1 en 2019, 7 en 2018, 3 en 2017, 1 en 2016, 0 en 2015 et 2014).

La liste d'attente au SESSAD de La DUCHÈRE

Les jeunes inscrits sur la liste d'attente sont ceux dont les familles nous ont contactés et pour lesquels une notification a été reçue par la famille, avec une orientation soit sur le SESSAD de la Duchère soit sur un autre SESSAD.

Cette année, les familles interpellent plus notre service même si nous ne sommes pas référencés dans les propositions d'orientation.

25 jeunes sont sur la liste d'attente du service dont 15 qui ne correspondent pas au secteur géographique de référence du SESSAD. Egalement 2 jeunes ont été admis sur un autre SESSAD.

Et il a été proposé une réunion d'information à 2 familles qui n'ont pas donné suite à l'admission sur le service.

4 jeunes sont en attente d'intégrer le service (familles qui ont participé à la réunion d'information et qui ont manifesté leur souhait de poursuivre les entretiens d'admission).

La liste d'attente a diminué cette année du fait de l'admission de 13 jeunes. Il y aura peut-être moins de mouvements l'année prochaine et la liste d'attente risque d'être plus conséquente.

L'accueil au sein du SESSAD

Une information claire et intelligible sur le cadre institutionnel, l'offre de prestation et le type d'accompagnement doivent permettre à la personne de se représenter concrètement ce qui est possible et accessible au sein du DITEP VILLEURBANNE/DUCHÈRE.

L'enjeu de cette phase est important.

Les parents qui s'adressent au sein de nos dispositifs nous demandent d'accueillir leur enfant dont le parcours individuel est marqué d'échecs successifs et parfois de ruptures. Ils attendent une prise en charge globale et continue qui favoriserait le mieux-être de leur enfant, tout en étant inquiets, voire demandeurs pour certains d'un retour le plus rapide possible de leur enfant au sein des structures de droits communs que sont l'école ou les structures de loisirs. Tous ne sont pas en mesure de le formuler ainsi, mais ils sont suffisamment nombreux à le faire pour nous permettre de penser que c'est là un souhait, une intuition largement répandue.

L'organisation de l'accueil s'effectue de manière identique à VILLEURBANNE et à la DUCHÈRE en plusieurs temps fondateur du travail en commun ensuite :

- **La réunion d'information** : Les familles qui nous sollicitent sont conviées à une réunion d'information, en présence éventuelle d'autres parents. C'est un temps important pour les familles, car il permet de présenter l'établissement, ses missions et les modalités d'accompagnement possibles, ce qui facilite la représentation par les familles et l'enfant. La directrice adjointe et l'assistante sociale qui animent cette réunion sont attentives à donner des informations adaptées. C'est également lors de cette réunion que

les familles peuvent exposer leurs premiers questionnements sur le cadre institutionnel qui structure l'intervention des professionnels.

- **La réunion d'accueil** : La réunion d'accueil de la demande des familles est en quelque sorte un temps fondateur, elle pose les bases de la rencontre en cours entre un enfant, une famille et l'équipe. Elle situe les soins à venir sur le plan d'une approche collective, la famille rencontre l'équipe. Celle-ci dans ce temps d'admission est représentée par la directrice, la directrice adjointe, l'assistante de service sociale et le médecin psychiatre. Le contenu de cette réunion est basé sur les raisons des parents concernant l'orientation de leur enfant vers notre service. Il permet de repérer des moments clés des difficultés de l'enfant dans son parcours familial, scolaire et social. Il permet de connaître les premières attentes des parents vis à vis du DITEP.
- **La constitution du dossier d'admission et la signature du contrat de séjour, une fois l'accueil prononcé.**

Procédures d'admission de l'année							
nombre total de situations d'adolescents reçus		Total	Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions		
Garçons	Filles				Garçon	Fille	Total
13	0	0	0	0	13	0	13

13 procédures d'admission ont été réalisées l'année 2020 contre 14 l'année 2019 et au final 13 jeunes ont été accueillis sur le service cette année 2020, 6 jeunes ont entre 6 et 10 ans et 7, entre 11 et 15 ans. Actuellement il n'y a pas d'admission avant 6 ans et après 16 ans.

Comme les années précédentes, les admissions concernent essentiellement des garçons, soit 100% de l'effectif entrant cette année contre 83,33% l'année dernière.

Les admissions n'ayant pu être réalisées pendant le confinement, les entrées des jeunes se sont faites massivement sur la période de juin à septembre amenant une mobilisation des salariés sur ces accueils notamment en termes de bilans thérapeutiques.

	Age des personnes accompagnées admises dans l'année				Total
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 18 ans	19 à 20 ans	
Garçons	6	7	0	0	13
Filles	0	0	0	0	0
total	6	7	0	0	13

3.L'ACTIVITE

3.1 DONNEES CHIFFREES USAGERS

Il convient de noter que les modalités d'intervention durant ces périodes se sont poursuivies sous d'autres formes d'intervention, prenant appui sur les plans de continuité et de reprise d'activité :

- **Entre le 16 mars et le 18 mai 2020** : continuité de l'activité par un suivi à distance journalier y compris pour les situations les plus fragilisées les week-ends, vacances scolaires et jours fériés et/ou interventions directes dans l'environnement de l'enfant.
- **A partir du 18 mai et jusqu'au 13 juillet 2020** : reprise partiel de l'activité et alternance selon la demande des familles de temps en présentiel et de suivis en distanciel ou dans l'environnement de l'enfant.

Nous détaillerons dans un chapitre ci-dessous les modalités spécifiques d'intervention durant cette période.

Comptabilisation détaillée des actes SESSAD de la Duchère 2020

Jan	fev	mars	Avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
489	485	385	302	254	364	164	63	428	338	321	211	3804

Concernant l'activité du SESSAD, au 31 décembre 2020, 3804 interventions ont été réalisées auprès de 42 enfants accompagnés durant l'année 2020 pour un prévisionnel de 2520 actes.

Nous pouvons noter une augmentation forte de l'activité en présentiel sur la reprise notamment en juillet puis à la rentrée scolaire 2020-2021 et ce afin de reprendre contact avec les jeunes et leurs familles pour évaluer leurs besoins.

Les modalités d'intervention du SESSAD se sont poursuivies durant la période de confinement et jusqu'à la reprise de l'activité dans les locaux le 02.06.2020.

La période de confinement a mobilisé énormément les équipes éducatives, la psychologue et la direction adjointe sur des temps au téléphone avec l'enfant et/ou sa famille et auprès de partenaires.

Comme indiqué ci-dessous, nous détaillerons dans un autre chapitre ci-dessous les modalités spécifiques d'intervention durant cette période.

Les absences de certains professionnels ont été compensées par la directrice adjointe qui a suppléé l'absence de l'assistante sociale par certains accompagnements de famille dans des orientations, des rencontres auprès des partenaires. Les professionnels dans leur ensemble ont porté certains liens avec les partenaires libéraux ou certaines démarches en compensation des absences de certains professionnels (psychomotricienne qui fait le lien avec une orthophoniste, l'éducateur qui prépare un dossier MDMPH, etc.).

3.2 DONNEES CHIFFRES PROFESSIONNELS

Les données des professionnels sont à regarder sous l'angle de la crise sanitaire.

Nous avons pu être présents sur 24 ESS en 2020.

L'augmentation de la file active continue nous a contraint à réorganiser le processus de l'accueil à la finalisation du projet personnalisé d'accompagnement. Nous avons à la rentrée scolaire 2019-2020 modifié les modalités d'accueil au sein du service. A l'issue, de manière systématique dans les premiers mois suivant l'accueil d'un jeune, une période d'observation et de bilan mobilisent l'ensemble des professionnels.

L'augmentation du nombre d'enfants accueillis a fortement mobilisé les professionnels dans les premiers mois de la rentrée scolaire dans des bilans notamment thérapeutiques à réaliser.

Cette augmentation a elle aussi engendré une augmentation du nombre de références par éducateurs.

3.3 LES ACTIVITES RECURRENTEES

L'année a été marquée par la crise sanitaire et par la période de confinement de mars à fin mai notamment, l'activité du service ayant repris sur les autres périodes de confinement en lien avec l'ouverture des établissements scolaires.

Cela a eu non seulement un impact relationnel dans les accompagnements des jeunes et de leur famille, mais aussi dans la scolarité avec des jeunes qui ont parfois décroché ou qui n'ont pas été suffisamment soutenus par leurs familles.

Hors de la première période de confinement, les professionnels ont proposé des accompagnements des jeunes lors de rencontres individuelles en face à face (de 45mn à 1h), au sein du service ou sur le lieu de scolarité. Ces rencontres ont parfois eu lieu en binôme de professionnels (éducateur-psychologue, psychiatre-psychologue etc).

Il a été plus difficile de mettre en place un accompagnement sous forme de groupes thérapeutiques (socio-éducatif et/ou thérapeutiques) comme les années précédentes du fait du renouvellement des professionnels dans l'équipe puis du fait des mesures sanitaires.

Les éducateurs ont rencontré de manière spécifique chaque jeune et un de ses parents dès la réouverture du service en août 2020, afin d'évaluer la situation du jeune au regard de la période de confinement et de post-confinement, la période de vacances et son inscription dans la rentrée scolaire 2020-2021.

Cela a permis de mettre des mots sur les vécus et de refaire un lien en présentiel.

L'accompagnement d'un jeune se pense dans sa globalité en prenant en compte son environnement familial, scolaire, social et les attentes de chacun.

Les groupes sont pensés à partir des besoins des jeunes et en lien avec les compétences ou appétences des professionnels pour proposer des médiations particulières (musique, théâtre...).

Par ailleurs, chaque jeune a un éducateur référent, qui porte son accompagnement dans sa globalité et fait en priorité le lien avec la famille et la scolarité.

Un travail avec différents professionnels du SESSAD (pédopsychiatre, psychologue, éducateur, assistant de service social) peut être proposé aux parents lors de rencontres ponctuelles ou régulières.

Il reste la difficulté pour les professionnels soignants du SESSAD d'organiser des rencontres adaptées aux disponibilités des parents et dans un timing suffisamment court, au regard des temps partiels des professionnels. Le médecin pédopsychiatre et la psychologue rencontrent en duo certaines familles pour permettre un soutien familial et une meilleure compréhension de la situation du jeune.

Nous restons toujours dans la difficulté d'apporter des réponses aux jeunes accueillis en l'absence de modalités d'accueil de jour et/ou d'accueil de nuit sur le secteur géographique de proximité.

Cela reste un obstacle dans l'accompagnement au profit d'une scolarité inclusive.

Toutefois, nous avons pu mettre en place un accueil de nuit en séquentiel pour un jeune assez autonome dans les transports en commun sur l'accueil de nuit du DITEP de Gerland, mais ce projet ne peut se décliner avec tous les jeunes du service.

Avec la fermeture de l'UAR à Givors, nous n'avons plus cette ressource pour permettre à des jeunes en difficultés de comportement sur leur scolarité, de s'appuyer sur un séjour de répit, qui peut permettre de faire tiers dans le contexte du jeune.

Cette année, de par l'augmentation de la file active continue, l'équipe a accueilli 13 nouveaux jeunes, ce qui est un nombre conséquent. Dans ce contexte, la période d'observation a demandé une mobilisation importante des professionnels à travers les rencontres avec la famille et le jeune sur le service, à l'école ou à domicile, l'organisation des bilans thérapeutiques et les contacts avec les partenaires.

Un compte-rendu est rédigé pour chaque bilan effectué.

Les accueils ayant été échelonnés durant toute l'année, il reste toujours difficile pour les professionnels d'intégrer un jeune dans leur emploi du temps déjà bien établi, les plages disponibles ne correspondent pas toujours à la disponibilité du jeune nouvellement arrivé.

Malgré la situation sanitaire, des modalités d'accompagnement éducatif différentes ont pu toutefois être mises en place sur les vacances scolaires :

- Février : « Jeux de société au SESSAD » avec 2 jeunes, sortie Musée des marionnettes et restaurant pour 2 jeunes enfants.
- Mars : « groupe jeux de culture générale » en visio avec 5 jeunes.
- Juillet : sortie au Parc de la Croix Laval avec pique-nique avec 2 jeunes, sortie vélo avec un jeune, « Chasse au trésor » avec 2 jeunes, sortie Bowling avec 2 jeunes, activité Marionnettes avec les mêmes jeunes de la sortie de février.
- Septembre, octobre : groupe « Nature, Pêche et biodiversité », sur 3 sorties avec 6 jeunes, organisé en collaboration avec la Fédération de Pêche du Rhône (découverte de sites naturels de proximités, de la Faune et de la Flore aquatique, des techniques de pêche.....).
- Octobre : sortie dans un Bar à jeux avec une mère et ses 2 enfants, activité « Expérience scientifique » avec 5 jeunes, sortie au Musée des Pompiers pour un jeune, sortie au musée de l'automobile pour un jeune.

Durant l'année scolaire 2020-2021, en réponse aux besoins de certains jeunes, l'équipe éducative a mis en place un groupe « séjour », permettant à 6 jeunes de préparer un projet de transfert de 3 jours avec 3 éducateurs sur la 1^{ère} semaine des vacances de février 2021.

Afin de travailler communément avec ces jeunes, de constituer et faire groupe avant leur départ en séjour, ils se réunissent en présence des éducateurs engagés dans ce projet une fois tous les 15 jours le mercredi pour penser avec les éducateurs les modalités de leur séjour, préparer leur séparation d'avec les parents, exprimer leur choix, faire des concessions et créer déjà une relation avec leurs pairs.

Suite à ce séjour, des rencontres sont prévues pour permettre un retour de leur vécu et partager leurs expériences avec leurs parents.

3.4 LES PROJETS DE L'ANNEE

- ***Accompagner dans un contexte de pandémie : la situation de confinement***

L'année ayant été particulièrement bousculée, nous avons fait le choix dans ce chapitre de nous centrer sur nos modalités d'interventions durant la période de confinement.

Il convient de préciser que l'année 2020 a contraint enfants, parents et professionnels à s'adapter à un contexte difficile et sans cesse en mouvement.

L'incertitude du lendemain a contribué et contribue encore à des manifestations d'angoisse chez tous.

Le premier confinement a été révélateur de fragilités là où l'environnement était déjà fragilisé.

Il a pourtant aussi mis en lumière des solidarités (entre associations, dans le lien aux équipes, aux familles), les capacités d'adaptation et la créativité de tous tant les circonstances étaient aussi inédites qu'exceptionnelles et l'expérience partagée/partageable par tous.

Le confinement a été révélateur de « faire du commun » en reconnaissant la place de chacun dans ce processus celle des enfants, de leurs parents et des professionnels.

En 2020, il est à souligner que le rythme et le dispositif du travail effectué habituellement ont été rebattus et transformés. **Les projets de l'année 2020 se sont donc résumés à poursuivre l'activité et reprendre l'activité en prenant en compte le contexte de pandémie et les besoins des enfants et familles fragilisés par celui-ci.**

Durant le premier confinement du 16 mars au 16 mai 2020

Sur cette période, des mesures ont été mises en place dans le cadre du Plan de Continuité de l'Activité, notamment pour le cas de la pandémie en stade 3.

Le SESSAD DE LA DUCHERE a cessé l'accueil physique pour la majorité des situations, fermé ses locaux et poursuivi son activité à distance.

Une communication par mail, téléphone, dès décision de la fermeture a été faite à toutes les familles et à tout le personnel pour la mise en place du stade 3.

Les activités essentielles se sont maintenues en mettant en œuvre des mesures de travail à distance afin de limiter les déplacements ; les consultations médicales et paramédicales, les regroupements ont été supprimés.

Il avait été envisagé sur cette période un absentéisme de 20% sur toute la période épidémique et de 40% pendant les deux semaines de pic. Cependant aucun absentéisme n'a été noté.

Dès la première semaine, l'ensemble des familles a été contacté par l'éducateur référent ou un autre professionnel désigné.

Une évaluation a été réalisée sur les conditions du maintien au domicile, les difficultés et les besoins. Cette évaluation a permis d'identifier les modalités de suivi envisagées, en appui sur une réflexion pluridisciplinaire, afin de mettre en place un accompagnement adapté aux besoins.

Cette première prise de contact a fait l'objet d'un compte-rendu écrit dans le dossier informatisé EVASOFT pour les professionnels du service.

L'ensemble des professionnels a été engagé dans l'accompagnement à distance (éducateurs, thérapeutes,).

Chaque famille et chaque enfant/adolescent ont été appelés à minima 1 fois par semaine et plus si besoin. Des accompagnements à distance ont pu être proposés (téléphone, visioconférence, supports vidéos...) pour permettre la continuité.

Le blog du DITEP Villeurbanne a été utilisé par le service et mis à jour chaque jour (en dehors des week-ends) par le référent.

Il a été un support à la transmission du travail scolaire, d'activités éducatives voire paramédicales pour l'enfant et sa famille.

Le médecin a coordonné les suivis thérapeutiques en lien avec la psychologue et les paramédicaux. Des accompagnements à distance ont pu être proposés (téléphone, visioconférence, supports vidéos...) pour permettre la continuité. Des suivis thérapeutiques ont pu être gardés soit par téléphone, soit en visio, avec l'art-thérapeute et la psychologue. Ces temps ont été importants pour les jeunes qui ont pu déposer leur vécu pendant cette période particulière, tout en ayant soin que la confidentialité puisse être préservée.

En situation de confinement, les accompagnements à distance sont la modalité la plus appropriée pour contenir au maximum la propagation de l'épidémie. Toutefois, ils peuvent se révéler insuffisants dans le temps pour certains jeunes ou certaines familles.

Pour de telles situations et de manière très exceptionnelle, il a été envisagé que des rencontres individualisées, les plus restreintes possibles dans leur rythme et leur durée, et respectant les règles sanitaires en vigueur, puissent être mises en place. Ces interventions ont été validées par la direction en appui sur un avis médical, après avoir été élaborée dans le cadre d'une réunion pluridisciplinaire.

Le service a été mobilisé sur 3 situations avec des interventions proches du domicile pour soutenir les familles et apaiser les difficultés de comportement, médiatiser les conflits entre parents et adolescents surtout.

Deux situations ont fortement mobilisé l'équipe et la directrice d'astreinte en soirée et week-end.

L'une pour un jeune en conflit dans sa famille dont les fugues répétées de son domicile nous ont conduit à envisager son accueil sur le lieu répit des DITEP. Ce séjour d'une semaine a dû se renouveler sur 15 jours supplémentaires du fait de la positivité au test PCR d'un autre jeune.

L'autre situation relevant de la protection de l'enfance nous a conduit à une intensification des appels téléphoniques et une mobilisation avec la Métropole de par les conflits père-mère accentués par la situation de confinement. Des liens ténus ont été réalisés avec la MDM de secteur malgré les difficultés pour joindre les services et les professionnels du fait du télétravail. Une évaluation de la situation a pu se faire en présentiel sur leur service entre professionnels PMI et les parents du jeune.

Une cellule d'écoute psychologique pour les familles et les professionnels par le médecin pédopsychiatre et les psychologues a été mise en place.

L'équipe de direction a organisé les modalités de travail à distance et restait l'interlocuteur privilégié pour les salariés. Elle s'est assurée de la bonne mise en place du dispositif et a recensé les actions mises en œuvre afin d'assurer la continuité de l'activité. Elle a organisé des réunions régulières en visio pour échanger sur d'éventuelles difficultés.



Une séance d'analyse de la pratique à distance a pu se mettre en place pour les salariés sur cette période.

Le service a assuré une continuité de service sur les vacances scolaires d'avril. Les professionnels ont décalé pour certains leurs dates de congés sur la semaine précédente de façon volontaire, permettant de prendre le relai des autres références auprès des enfants et des familles.

Un numéro d'astreinte était proposé aux familles pendant les horaires de fermeture du service notamment pour les situations les plus fragiles.

Cette situation particulière de confinement a amené tous les professionnels à s'ajuster aux circonstances et à la distance de fait, dans les relations avec les familles et au sein de l'équipe, même si des liens en Visio ont pu être mis en place.

Les professionnels se sont mobilisés rapidement pour s'ajuster dans ce contexte nouveau, ce qui a permis au fil du temps de créer un lien renforcé avec certaines familles.

D'autres familles n'ont pas souhaité les sollicitations proposées, qui parfois venaient de plusieurs partenaires. Mais il ressort que les parents, dans l'ensemble, ont apprécié les liens téléphoniques proposés, car il a été perçu un besoin pour les familles d'être soutenues face à cette situation.

Les professionnels ont pu avoir une écoute particulière en ce sens.

Même si certains jeunes n'ont pas pu ou voulu répondre durant toute la durée du confinement aux sollicitations des professionnels, les liens de confiance noués en amont ont permis de maintenir des échanges pour certains à minima pour d'autres avec leurs parents à défaut des jeunes eux-mêmes.

La relation de proximité nouée avec les familles durant cette période a contribué à un partage de l'intimité de chacun parfois, les professionnels étant eux-mêmes aux prises avec leur activité professionnelle et leurs obligations familiales de suivi de la scolarité de leurs propres enfants ou sollicitations de leurs jeunes enfants au quotidien.

Cette situation de confinement, qui s'est mise en place sans préavis, n'a pas permis d'anticiper les besoins en matériel numérique et téléphonique et force est de constater que le matériel à disposition n'était pas pleinement adapté aux besoins en télétravail de tous les salariés du service.

Reprise de l'activité après le 16 mai 2020

Une reprise de l'activité a été organisée avec une ouverture des services en décalage, accueil de jour sur le DITEP, puis l'accueil de nuit et enfin les accueils ambulatoires et les PCPE.

Du matériel a été mis à disposition des services pour cette ouverture : stocks de gel hydro alcoolique, stocks de masques chirurgicaux, produits virucides pour la désinfection des locaux, serviettes papier à usage unique à jeter, poubelles à couvercle pour les masques et papiers usagés.

Une sensibilisation aux mesures de prévention a été réalisée auprès des professionnels lors des réunions et par affichage des consignes (aération bi quotidienne des locaux, lavage des mains, comportements...) de même qu'à ce titre, les professionnels ont effectué un travail pédagogique important auprès des jeunes accompagnés.

Si on a pu noter des arrêts maladie provenant de suspicion de symptômes COVID, il s'est avéré qu'aucun cas positif n'ait été repéré sur le service au niveau des professionnels, sur la période de reprise d'activité sur site. Si des familles ont pu nous signaler être diagnostiqué COVID, les professionnels n'ont pas été cependant considérés comme cas contact. Aucun salarié n'a été en télétravail sur cette période.

Les accompagnements ont repris en présentiel surtout au sein du service, les établissements scolaires ne pouvant pas toujours nous accueillir sur la période de fin mai à fin juin, il n'y a pas eu de visites à domicile.

Tous les enfants n'ont pu être revus sur cette période, certaines familles voulant préserver leur enfant de risques sanitaires ont continué à le garder à domicile.

A la rentrée scolaire 2020-2021, chaque référent éducatif a rencontré les familles pour évaluer la situation et prendre des nouvelles de la période des vacances d'été. Cette prise de contact était doublée de la présence de la direction adjointe sur les situations inquiétantes ou particulières afin de remobiliser les familles dans l'accompagnement.

Depuis cette reprise, les professionnels du SESSAD ont continué les accompagnements en présentiel. Des réunions partenariales ont pu être réalisées en visio.

4. TRAVAILLER EN PARTENARIAT

4.1 TRAVAILLER AVEC LES FAMILLES

Le travail avec les familles se déploie à différents niveaux :

- 1. Les rencontres « institutionnelles » autour du projet du jeune.** Elles font suite à la synthèse prévue en équipe. Ce temps-là permet à la fois de faire le bilan de l'accompagnement ou le retour des premières observations (si 1^{er} PPA), de recueillir l'avis des familles et du jeune, de finaliser le projet d'accompagnement et de le valider par la signature des responsables légaux, du jeune et de la direction adjointe. Le PPA peut être réactualisé si besoin en cours d'année.
- 2. La rencontre de rentrée scolaire** permet de formaliser l'accompagnement de début d'année scolaire, de faire le point sur les événements de l'été. Ce temps-là a permis de revoir les familles après la période de confinement, et des vacances d'été et de recréer un lien en présentiel pour mieux évaluer les difficultés vécues sur ces périodes particulières.
- 3. Le travail des éducateurs auprès des familles** peut se décliner de différentes manières : construction d'un lien SESSAD/famille, partage et échange avec les parents sur des préoccupations "du moment" concernant leur enfant ou adolescent, travail autour d'éléments scolaires avec participation aux Equipes de Suivi de Scolarisation, échanges avec les enseignants ...
Ce travail permet dès le départ de tisser un lien parents/SESSAD (notamment dans des espaces plus informels) avec des parents qui peuvent parfois se montrer assez fuyants et défensifs. Les éducateurs peuvent aussi naturellement s'inscrire dans un travail plus régulier avec les familles.
- 4. Les rencontres avec les familles** se font le plus souvent au SESSAD mais aussi au domicile avec l'accord des familles.
- 5. Les visites à domicile** ont été suspendues au regard de la situation sanitaire.
- 6. Le travail proposé par l'assistante sociale** est souvent articulé, au départ, autour de la question de demandes auprès de la MDMPH, de l'orientation, de préoccupations d'ordre plus social, soutien à la parentalité...
L'assistante sociale va, par ces biais, être aussi à l'écoute du lien entre l'enfant ou l'adolescent et ses parents et peut, le cas échéant, proposer un travail régulier et intervenir sous forme de visite à domicile (suspendu/mesures sanitaires).
Elle est aussi présente dans les entretiens d'accueil et a, à ce titre, un premier contact avec les parents.
- 7. Le travail du médecin et/ou du psychologue** peut s'inscrire dans la durée lors de rencontres individuelles avec l'enfant ou de rencontres familiales. Leur intervention s'inscrit aussi à travers des rencontres plus occasionnelles, permettant de porter un regard sur l'organisation psychique familiale, une observation complémentaire du fonctionnement de l'enfant notamment dans son lien familial, d'entendre la problématique familiale, d'essayer d'entrevoir la place occupée par l'enfant dans son histoire et le sens donné à ses difficultés dans sa construction psychique...

Le SESSAD est un service éducatif et de soins. Les approches éducative, sociale et thérapeutique se veulent complémentaires pour aider un enfant ou un adolescent à se sentir mieux. Il est donc important que chaque situation puisse bénéficier d'un regard socio-éducatif mais aussi du regard d'un professionnel inscrit plus spécifiquement dans le registre du soin.

Les enfants et adolescents du SESSAD sont tous accompagnés par un éducateur du service, qui est nommé référent éducatif et qui est l'interlocuteur privilégié de la famille et de la scolarité.

Le travail avec les familles nécessite du temps, à la fois par les absences récurrentes des familles aux rendez-vous proposés (d'admission, de bilans...) mais aussi par le fait que la relation de confiance ne se construit qu'avec le temps. Les familles sont également souvent happées par les difficultés qu'elles rencontrent au quotidien (financière, sociale, familiale...). Le temps des familles ne correspond pas toujours au temps du SESSAD, de l'accompagnement de l'enfant, une adaptation continue est nécessaire pour garder le lien et construire avec les familles les projets.

4.2 LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

Le SESSAD travaille avec 23 établissements scolaires (rentrée scolaire 2020-2021) : 10 écoles primaires, 9 collèges, 3 lycées, une MFR et un CFA du bâtiment.

Des conventions de partenariat sont signées avec ces établissements scolaires.

Chaque nouvel établissement scolaire est rencontré par la direction adjointe pour introduire l'accompagnement des jeunes et transmettre la convention de partenariat. On note une augmentation du nombre d'établissements en lien avec le nombre de jeunes accueillis en augmentation aussi (22 établissements en 2019 contre 19 en 2018). Un jeune est suivi également au centre de formation du Château de la Barge sur les métiers du bâtiment.

Dans le cadre de l'orientation des jeunes du service, des contacts ont été pris avec l'ADAPT, le Service d'Insertion Professionnel de l'ALGED, des ESAT (notamment Myriade), cela a permis la mise en place de stage d'évaluation. De même, un lien important a pu se faire avec des IME pour l'orientation de deux jeunes du service.

Le SESSAD de la Duchère travaille toujours en étroite collaboration avec la protection de l'enfance dans le cadre de placement de jeunes en MECS ou en famille d'accueil, dans le cadre de suivi de mesure d'AEA ou AEMO (UDAF, TREMA, Sauvegarde...), mais aussi dans le cadre de mesure PJJ notamment pour deux jeunes et de mesures de tutelle pour deux jeunes.

Un lien est fait également avec les éducateurs de prévention et une rencontre s'est faite avec les intervenants de Sport dans la ville pour mieux comprendre leurs actions sur les quartiers.

Un partenariat est régulièrement maintenu avec les CMP notamment de la Duchère, de Vaise et d'Ecully, et pour un jeune l'hôpital de jour de St Cyr. L'absence de médecin psychiatre sur les services ne permet pas toujours une réactivité dans l'accompagnement des enfants et d'avoir des liens réguliers sur le suivi des jeunes sur le CMP. Le lien pendant la période de confinement a été difficile, du fait d'une difficulté à joindre les services.

En fin d'année, nous avons pu rencontrer le planning familial sur Vaise pour accompagner un jeune notamment sur des consultations.

Le SESSAD est en lien avec le Centre social de la Sauvegarde pour des collaborations dans certaines actions (jardin, etc) mais aussi en utilisant les locaux du centre social pour l'analyse de la pratique des salariés.

Le confinement et les mesures sanitaires ont créé du repli institutionnel ce qui a limité les démarches partenariales sur l'année 2020, démarches qui cependant ont pu être maintenues parfois en visio ou par téléphone quand ce n'était pas possible en présentiel.

Certains partenaires n'avaient pas toujours les outils adaptés pour faire des rencontres en visio permettant d'avoir une communication fluide.

Dispositif d'hébergement d'urgence durant la période de confinement et de sortie de confinement

Les DITEP et SESSAD accueillant des enfants présentant des troubles du comportement et de la conduite de la Fondation OVE, des PEP69 et du PRADO se sont organisés dans le contexte actuel de confinement sur le territoire national pour maintenir un accompagnement adapté aux enfants et adolescents accompagnés.

La réorganisation de l'activité des externats et des activités de jour vers un appui au domicile a été finalisée dans l'ensemble de nos ESMS pour enfants et adolescents du Rhône.

Nous sommes partis du constat que certains enfants et adolescents ne pourront potentiellement pas être maintenus au sein de leur domicile et nécessiteront le cas échéant, le besoin d'une continuité des prestations pour éviter les ruptures de parcours et la dégradation de l'état de santé général, en raison notamment de :

- L'hospitalisation ou l'incapacité des aidants sans autre soutien possible

- L'activité professionnelle soignante du parent et de son impossibilité à assurer, du fait de son isolement, la surveillance continue de son enfant ;
- La sévérité des troubles liés au confinement à domicile et dans ce contexte l'impossibilité de poursuivre l'accueil à domicile ;
- L'état psychique d'un jeune et la nécessité de proposer une alternative à l'hospitalisation ;
- La dégradation de la situation d'un jeune confié à une MECS et nécessitant un accompagnement médico-social plus soutenu.

Les directions de nos établissements se sont réunies en visio durant les jours suivant l'annonce du confinement pour étudier la mise en place d'un tel dispositif. De l'avis de tous, en ayant bien conscience de la gravité de la situation et de l'obligation du confinement, la proposition d'un dispositif d'internat 7 jours sur 7 ne trouvera que peu d'échos auprès des familles et des enfants.

Pour autant il y a un véritable danger psychologique à la dégradation de la situation d'un jeune confié à une MECS et nécessitant un accompagnement médico-social plus soutenu.

Notre proposition d'internat trouvait donc un véritable écho ainsi qu'un intérêt sanitaire pour ces publics sous une forme séquentielle à la semaine.

L'équipe d'encadrement des jeunes accueillis sur ce dispositif d'urgence s'est composée de professionnels de chacun des DITEP de l'association sur la base du volontariat.

6 professionnels du DITEP ILLEURBANNE/DUCHERE (2ES de l'AN, 2 ES du SESSAD, 1 ES du SESSAD de La Duchère et l'une des veilleuses de nuit de l'AN) ont accompagné ces jeunes.

Ils témoignent de la dynamique solidaire entre les établissements et les associations pour répondre aux besoins d'adolescents surtout.

Cela leur a permis de croiser leurs pratiques professionnelles, de découvrir des lieux tels que l'internat des DITEP du Prado, l'hébergement de Loire-sur-Rhône du DITEP de La Cristallerie.

Le fonctionnement de ce lieu a aussi permis aux directions des DITEP de se rencontrer autour d'un projet en commun et de développer des partenariats, facilitateurs encore aujourd'hui de liens autour des situations de jeunes mais aussi autour des réflexions sur d'éventuelles mutualisation territoriale.

Le dispositif de veille estivale

Les professionnels du DITEP ont contribué au dispositif de veille estivale des PEP69 en évaluant les besoins des enfants et familles en amont de la fermeture de l'établissement pour l'été, en favorisant l'inscription et la prise en charge des plus fragilisés en centre social et en participant par leur présence à la veille estivale (3 ES du DITEP VILLEURBANNE/DUCHERE).

Ce dispositif de veille estivale organisé pour ce qui concerne le public des DITEP entre le 3 DITEP de l'association a contribué à répondre aux besoins des familles, rassurer et accompagner ces dernières et les partenaires de droit commun accueillant certains des jeunes de l'établissement.

Le partenariat avec entre les DITEP du secteur PEP69 et notamment avec l'accueil séquentiel du DITEP de GERLAND

Les compétences des deux DITEP ado du secteur nous permettent de développer des partenariats propices à la création de parcours des jeunes que nous accompagnons.

Des partenariats se sont noués en réponse aux besoins :

- D'accompagnements personnalisés dans le cadre de la découverte du monde professionnel par les ateliers du DITEP de La Cristallerie ;
- D'accompagnements par la Villa du DITEP de GERLAND

Les liens entre les équipes autour des situations se formalise progressivement, le PPA restant le cœur du sens de ces accompagnements.

Un jeune adolescent a été accueilli en internat séquentiel au sein de la Villa du CMD. Il a été présent d'abord une nuit par semaine pour passer progressivement à deux nuits.

Cet accueil a été possible du fait de la mobilisation de ce jeune dans ce projet et de sa capacité d'autonomie dans les transports (trajet de Vaise à St Genis Laval en métro et bus).

Ce type de projet ne peut en l'état se transposer à tous les jeunes du service du fait de l'éloignement entre lieux de scolarisation et d'internat séquentiel. Un travail est là à mener entre nos équipes du SESSAD et celle du DITEP Maria DUBOST.

5. L'ORGANISATION DU SERVICE

5.1 LE PROJET DE SERVICE

Le projet de service a été réactualisé en 2019 en équipe avec le soutien du CREAI.

Au regard de la fusion avec les PEP 69, et de la nouvelle réorganisation en DITEP, il apparaît nécessaire de penser le projet du service dans cette nouvelle configuration. La démarche devait être initiée fin d'année 2020 dans le cadre d'une démarche au sein du secteur DITEP avec Champ Social.

Le confinement puis les différentes mesures sanitaires mises en place n'ont pas permis le regroupement de nombreux professionnels sur un même lieu, de ce fait les premières réunions de travail avec les cadres des différents dispositifs ont dû être reportées sur 2021.

5.2 L'ORGANISATION INTERNE

Les réunions se déroulent de la façon suivante depuis la rentrée scolaire 2020-2021 :

Nom de la réunion	Objectifs et sujets abordés	Participants	Fréquence et durée
Réunion d'équipe du SESSAD	Synthèses des jeunes et PPA, bilans, questions d'organisations et de coordinations, thématiques transversales. Réunions cliniques	Equipe entière (12 personnes) sous la responsabilité de la directrice-adjointe et/ou de la directrice	Tous les lundis matin 8h30/13h,
Analyse de la pratique à destination de l'équipe du SESSAD (en dehors des cadres de direction et fonctionnelle)	Analyse de situations vécues avec les usagers	Toute l'équipe (9 personnes) Animation : intervenant psychologue clinicien	Le lundi de 8h30 à 10h, une fois par mois,

Réunion des cadres de direction et/ou des cadres fonctionnels par site et conjointe DUCHERE/VILLEURBANNE	Orientations et mises en œuvre du projet d'établissement, dynamique institutionnelle, accompagnement des équipes, développement du partenariat	Réunions des cadres de direction, des cadres de direction et des cadres fonctionnels par site et conjointe	Les lundis une fois par mois ou avec VILLEURBANNE selon un calendrier établi
Réunions de direction DITEP de VILLEURBANNE/SESSAD	Orientations, organisations, points RH, formations, budget, orientations stratégiques des projets de service.	Directeur de secteur, Directrice du DITEP, Directeurs adjoints.	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions
Réunions institutionnelles du DITEP de VILLEURBANNE/SESSAD de La Duchère	Réunions institutionnelles de tous les professionnels, un temps de réunion par spécificité professionnelle ou en fonction du service, avec pour objectifs de co-construire des réponses en dispositif.	Tous les professionnels	5 samedis matins durant l'année scolaire.
Réunions du secteur des DITEP	Organisations, points GRH, formations, budget, orientations stratégiques sur le parcours des jeunes accueillis, la territorialisation de l'offre des DITEP, la constitution d'une culture commune...	Directeur de secteur/Directeurs des DITEP Et Directeur de secteur/Directeurs des DITEP Adjoints de direction/Directeurs adjoints.	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions

Le COPIIL pour l'évaluation interne est à repenser au regard de la nouvelle configuration avec le DITEP de VILLEURBANNE et du projet d'établissement (projet revu en 2021).

5.3 LA DEMARCHE QUALITE

En septembre 2019, une démarche « diagnostic » s'est mise en place pour réaliser la 2^e évaluation interne du service.

La critérisation des données du référentiel Evaluation interne a pu être renseignée, cependant l'élaboration des groupes projets et la mise en forme du document n'ont pu être finalisées du fait des nombreux mouvements du personnel sur la fin d'année 2019.

Le confinement a reporté la démarche, étant tous mobilisés sur l'urgence de l'évènement et le lien avec les familles. Le document a été finalisé avant l'été et validé par les directions sur la fin d'année 2020.

La mise en œuvre des actions sera réalisée sur 2021.

La précédente évaluation avait pu permettre de mettre en place :

8. Au sein du service : un nouveau DIPEC ; les modalités du service de suite ; des questionnaires parents, jeunes et partenaires ; un nouveau document du Projet personnalisé ; la réactualisation du projet de service ; la mise à disposition du projet de service aux familles et aux partenaires ; vérification de l'accessibilité du service aux fauteuils roulants ; l'affichage des numéros d'urgence notamment le 119 ; une procédure d'entretien des locaux ; une procédure d'entretien des véhicules ; une procédure de consultation des dossiers administratifs et médicaux (étendue aux autres établissements associatifs) ; l'affichage des obligations liées aux conditions d'hygiène ; la mise en place d'une formation sur la confidentialité ; mise à disposition de documents officiels et administratifs à l'équipe.

9. Au niveau associatif : la réactualisation des fiches de poste ; procédure des modalités d'accueil et d'intégration d'un nouveau salarié.

Certains éléments de cette évaluation interne devront être réactualisés au regard de la nouvelle organisation du service et de l'association dans les années à venir.

La réactualisation du projet de service dans la nouvelle configuration DITEP Villeurbanne-Duchère permettra de penser un nouveau Comité de Pilotage Evaluation qualité.

5.4 LES EVENEMENTS INDESIRABLES

A l'exception de la situation sanitaire, il n'y a pas eu d'évènements indésirables déclarés auprès de l'ARS, ni de situations avérées de cas COVID auprès des salariés.

Des familles du service ont pu quelquefois nous signaler être cas contact ou cas déclarés.

5.5 SUIVI DES ACTIONS CPOM ETABLISSEMENT

Les actions du CPOM concernant le DITEP de VILLEURBANNE/DUCHERE prennent appui sur des fiches action.

Le SESSAD de La DUCHERE est concerné par les actions suivantes.

Action 1 : favoriser les accompagnements précoces dans les lieux de scolarisation

Le PC-PE CAP, adossé au SESSAD, intervient au sein plusieurs groupes scolaires de la DUCHERE, en étroite collaboration avec l'Education Nationale et les partenaires de proximité. Afin d'interroger la pertinence de l'implantation de CAP sur des groupes scolaires accompagnés depuis la phase expérimentale du dispositif et ce dans un contexte de création sur le territoire d'une EMAS, nous avons souhaité rencontrer notre partenaire l'Education Nationale. Cette rencontre en fin d'année 2020 sera reconduite en 2021 pour finaliser les modalités d'intervention de CAP à la rentrée scolaire 2021-22.

Action 3 : mise en place et organisation du SESSAD dans une perspective en DITEP

Le service a été amené à accueillir 1,4 enfant par place d'agrément, la file active continue est désormais de 42 enfants accueillis. Elle a été atteinte durant le dernier trimestre 2020, le premier confinement ayant limité les admissions dans le service. Nous notons là les difficultés des professionnels à « absorber » dans une temporalité assez courte une arrivée importante de nouveaux enfants sur le service.

Un travail d'évaluation des besoins sur le territoire de La DUCHERE pour étudier les mises en œuvre des modalités d'accueil de jour et de nuit est en cours à partir :

- Des besoins repérés dès le premier accueil du jeune au sein du service et lors de la période d'observation et de bilan.
- Tout au long du processus d'accompagnement et au fur et à mesure des besoins des jeunes accompagnés au SESSAD comme dans le cadre de CAP.
- Auprès de nos partenaires.

Nous nous sommes rapprochés de la direction du DITEP Elise RIVET de l'association du PRADO afin de situer et définir nos secteurs respectifs d'intervention. Ce travail est à finaliser en 2021 et à articuler avec les DITEP de l'AIN dont le SESSAD est aussi limitrophe côté Saône.

Les liens noués avec la direction de ce DITEP dans le cadre de la mise en œuvre du lieu répit nous ont permis d'ouvrir des perspectives en vue d'un éventuel conventionnement en réponse aux besoins d'accueil de nuit de quelques enfants du SESSAD de La DUCHERE. C'est là un enjeu à préciser lors de l'année 2021.

Le travail de mutualisation de l'internat séquentiel en réponse aux besoins des adolescents avec le DITEP de GERLAND de l'association se poursuit. Il demeure à structurer en considérant l'éloignement géographique entre la Villa du DITEP de GERLAND située à SAINT GENIS LAVAL et les lieux de scolarisation des jeunes accompagnés par le SESSAD.

Parallèlement, notre travail de mise à plat et de concertation avec l'Education Nationale a été ralenti par la crise sanitaire, mobilisant fortement les différents acteurs en réponse aux besoins du terrain dans ce contexte.

Nous l'avons dit, nous avons rencontré l'Inspecteur ASH de circonscription, l'inspecteur de circonscription en novembre 2020, la coordinatrice CAP et la référente du Pôle Ressource afin d'effectuer un bilan de l'intervention de CAP dans la perspective de l'implantation de l'EMAS sur le territoire. Un temps de travail devrait être envisagé en 2021 pour échanger conjointement sur les besoins du territoire en réponse aux besoins d'accompagnement en DITEP des jeunes du territoire. A l'issue, un travail auprès des enseignants référents et de la MDMPH est à envisager afin de préciser les besoins du territoire.

Concernant les situations complexes, au-delà du travail de coordination et de partenariat autour des situations elles-mêmes, nous participons à un groupe de réflexion et de travail partenarial avec des représentants de l'Education Nationale, de la Protection de l'Enfance (ASE et PJJ), de la pédopsychiatrie et des DITEP du Rhône. Cet espace est une ressource pour chacun des participants pour contribuer à l'évaluation des besoins et mobiliser conjointement des réponses aux situations nous mettant en risque de rupture dans l'accompagnement.

La référence de parcours au sein du SESSAD de La DUCHERE est assurée par l'assistante sociale et les éducateurs référents.

Action 4 : diversifier les modalités au sein du DITEP

L'intensité des troubles du comportement de certains jeunes après 12 ans nécessitent une poursuite de leur accompagnement dans un cadre favorisant des va et vient entre l'intérieur et l'extérieur du DITEP, permettant la construction d'un projet prenant appui sur des ateliers professionnalisant. Le travail de proximité et en secteur DITEP au sein de l'association contribue à un accueil au sein des DITEP de GIVORS et de GERLAND en relais que ce soit à la rentrée scolaire ou en cours d'année scolaire si besoin.

Le travail en commun autour des projets d'établissement en DITEP des 3 DITEP du secteur va contribuer en 2021 à fluidifier les parcours des jeunes entre nos structures, en harmonisant certaines de nos pratiques.

Le rapprochement entre les équipes du SESSAD de La DUCHERE et celles de VILLEURBANNE trouve appui sur la fonction transversale de la directrice et sur les réunions trimestrielles communes entre tous les professionnels des deux structures. Les contraintes sanitaires n'ont pas permis la tenue systématique de ces réunions mais les PCA, les PRA et la mobilisation des professionnels ensemble sur le lieu de répit et durant la veille estivale a favorisé le partage d'expériences en commun.

La mise en œuvre d'une recherche-action avec le soutien d'un enseignant-chercheur, destinée à évaluer et à explorer conjointement avec les partenaires de l'Education Nationale le champ des transformations des dispositifs proposés par le DITEP (dispositif collège, UEE PASTEUR, groupe MAJE, CAP...) et d'en évaluer l'intérêt pour l'enfant, sa famille en vue de son amélioration n'a à ce jour pas été engagée faute de financement par le DITEP lui-même. Malgré nos démarches auprès de l'université LYON 2 dans une approche mêlant psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent, sociologie et sciences de l'éducation, d'autres choix prioritaires

ont été effectués au niveau de la direction des secteurs favorisant le travail en commun sur la mise à plat des projets d'établissement des 3 DITEP.

5.6 MAINTENANCE / TRAVAUX / AMENAGEMENTS

Au niveau informatique, deux ordinateurs ont dû être changés du fait d'une mauvaise manipulation.

Un véhicule a été changé pour une Twingo plus récente.

Suivi des maintenances

ORGANISMES	NATURE DU CONTROLE	DATE DU CONTROLE
DESAUTEL	Alarme incendie, Blocs secours	1/07/2020
DESAUTEL	Vérification des extincteurs	7/12/2020
APAVE	Vérification électricité	9/12/2020

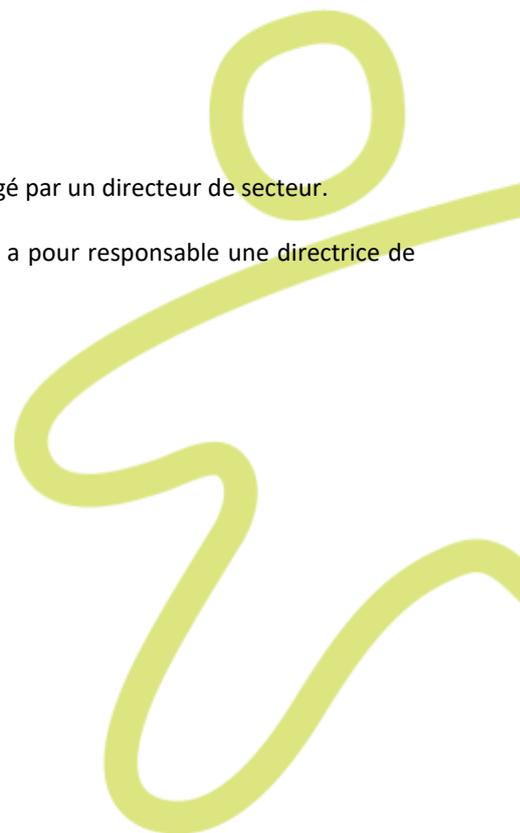
6.RESSOURCES HUMAINES

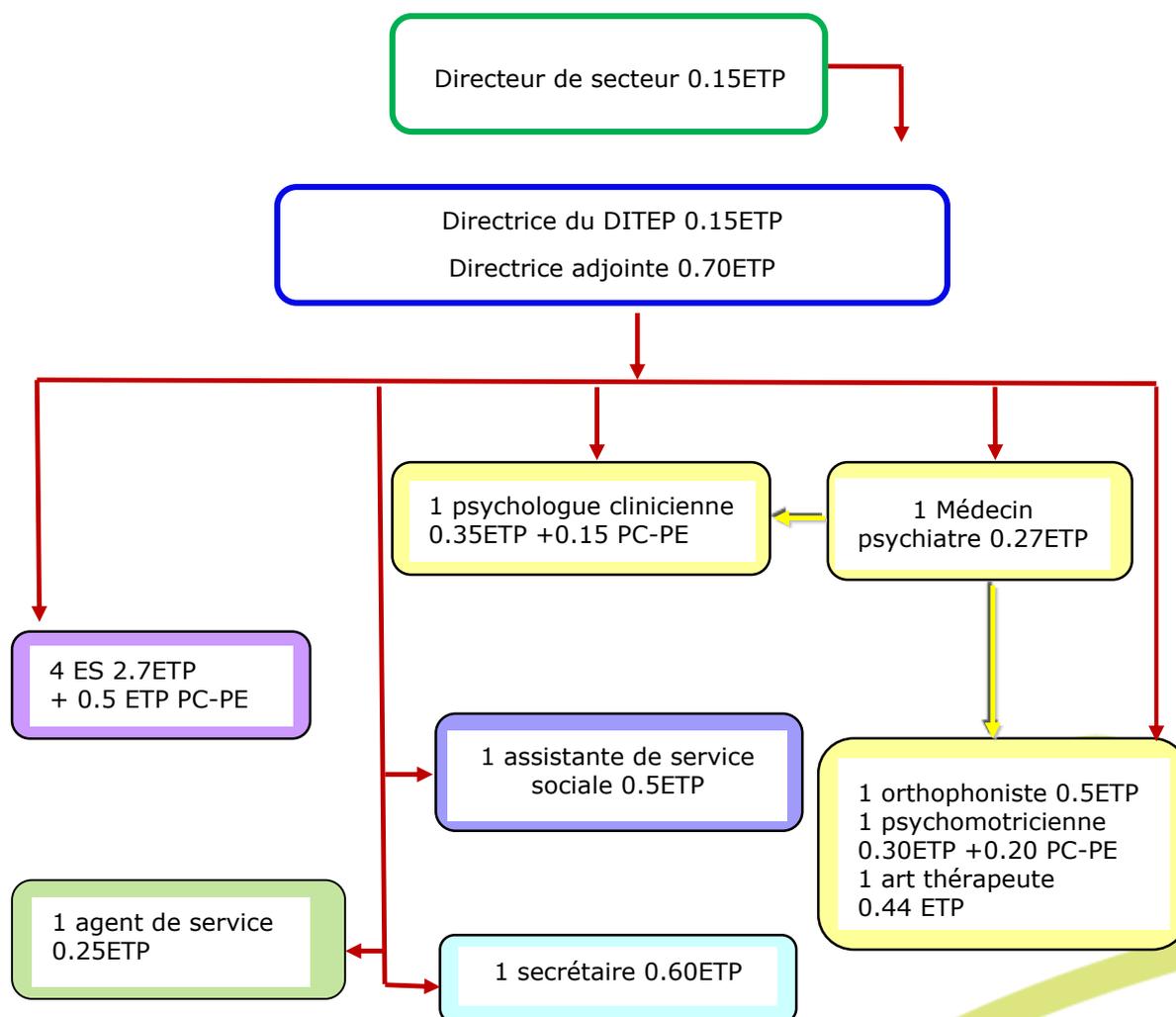
6.1 ORGANIGRAMME

Depuis septembre 2019, le secteur DITEP s'est mis en place.

Il est composé de 3 DITEP (Gerland, Givors, Villeurbanne-Duchère) et dirigé par un directeur de secteur.

Le DITEP Villeurbanne-Duchère dont fait partie le SESSAD de la Duchère a pour responsable une directrice de dispositif avec 2 directeurs adjoints, chacun sur l'un des deux sites.





6.2 ARRIVEES / DEPARTS

En 2019 dans un contexte de crise institutionnelle, de nombreux mouvements de personnels ont eu lieu au sein de l'équipe.

En début d'année 2020, dans cette continuité, deux autres professionnelles sont parties du service : la psychomotricienne, démissionnaire, début mars et une éducatrice à temps plein, licenciée pour inaptitude professionnelle, début mars.

Par ailleurs, une éducatrice à temps partiel a démissionné en octobre, désireuse d'un temps plein dans une même institution.

Dans ce contexte, un éducateur spécialisé, en remplacement au sein du service, a pu être embauché sur son poste en mars et une éducatrice a été embauchée sur le poste à temps partiel en novembre.

Le poste de psychomotricienne a été pourvu fin août. Nous avons fait le choix de différer son recrutement en raison du confinement et des contraintes liées à la situation sanitaire notamment en sortie de confinement.

Le poste d'orthophoniste est actuellement vacant du fait de l'absence de la professionnelle en arrêt de travail. Son arrêt se prolongeant de mois en mois, les difficultés pour recruter en remplacement sont d'autant plus importantes.

Les contacts pris avec des orthophonistes en libéral en vue de conventionnement, n'ont pas permis à ce jour d'aboutir, soit par manque de place, soit par refus de travailler sous convention avec un établissement médico-social.

L'assistante sociale est partie en congé maternité début novembre.

Nous rencontrons également des difficultés de recrutement sur ce poste à temps partiel.

Le poste n'a pu être pourvu qu'en février 2021.

Nous notons cette année 589 jours d'absence des salariés :

- 315 jours correspondant à l'arrêt maladie de l'orthophoniste durant toute l'année 2020,
- 72 jours d'absence d'une salariée avant son licenciement pour inaptitude professionnelle ;
- 64 jours pour un congé maternité.

L'équipe se stabilise peu à peu même si la multiplicité des temps partiel rend difficile le maintien de certains professionnels désireux d'un temps plein au sein d'une même institution.

Il convient de noter que nous rencontrons des difficultés de recrutement sur certains types de postes en remplacement comme les postes d'assistante sociale et d'orthophoniste.

Les professionnels en poste ont tous un diplôme d'état en référence à leur métier allant du niveau III au niveau I. Le niveau I concerne le directeur de secteur, la psychologue et le médecin psychiatre, le niveau III concerne la secrétaire, et le niveau II concerne les autres professionnels (sauf l'agent de service)



6.3 AJUSTEMENTS DES POSTES

L'équipe n'a pas accueilli de stagiaire cette année du fait du confinement mais aussi d'une équipe fortement renouvelée.

Du fait de la réorganisation associative notamment en secteur et en dispositif DITEP, les fiches de poste sont à réactualiser, notamment en ce qui concerne les cadres intermédiaires, dont les responsabilités et délégations sont à ajuster au regard des missions portées par le Directeur de secteur et le Directeur du dispositif DITEP.

Les missions de la Directrice Adjointe du SESSAD de La Duchère dans l'organisation du DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE n'ont pas pu être définies, de par les aléas du contexte sanitaire de l'année 2020 mobilisant les cadres de direction sur d'autres prérogatives.

Il est vrai toutefois que nous nous heurtons pour ce faire à l'éloignement géographique entre les deux sites, le contexte difficile au SESSAD de La Duchère en 2019, le souci de stabilité recherché par les cadres de direction déjà en place pour les équipes elles-mêmes et les enfants/adolescents, familles accueillis du DITEP en terme de référence.

6.4 ACTIONS FORMATION

Les actions de formation prévues initialement ont été suspendues en raison du contexte sanitaire :

- Action de formation avec CHAMP SOCIAL sur le projet d'établissement ;
- Participation aux journées de l'AIRE en décembre 2019

7. PERSPECTIVES DE L'ANNEE N+1

Si le renouvellement important de l'équipe a été déstabilisant au premier abord (6 départs en 2019, 3 en 2020) cela a permis de trouver une nouvelle dynamique d'équipe et ce en parallèle du travail de mise à plat des processus d'intervention de l'accueil à la mise en œuvre du PPA. Cela a aussi permis d'alléger les tensions relationnelles entre les professionnels rendant ainsi le travail d'accompagnement des jeunes plus efficient, notamment en levant certaines tensions enkystées depuis plusieurs années.

Le rattachement du SESSAD au DITEP de Villeurbanne a permis de reposer le cadre d'intervention des professionnels même si certains points restent à redéfinir dans l'accompagnement, par l'intermédiaire du projet d'établissement.

L'année 2021 dans ses perspectives sera comme la précédente à considérer selon l'évolution de la crise sanitaire, impactant d'ores et déjà certains projets.

D'une manière générale, certains « chantiers » en suspend ou non débutés de ce fait sont à poursuivre et d'autres sont à engager comme :

- La réorganisation, l'ajustement des postes de cadres dans le DITEP VILLEURBANNE/DUCHERE des fonctions logistiques et administratives en DITEP ;
- La mise à jour de tous les supports de communication ;
- La réécriture du projet d'établissement en prenant en compte le rapprochement avec le SESSAD de la DUCHERE et la spécificité de l'agrément des deux SESSAD et le secteur DITEP de l'association ;
- La mise en œuvre de formations collectives DITEP VILLEURBANNE/DUCHERE, dont le projet d'établissement afin de créer une culture commune et des savoir-faire en commun, point de rencontre des professionnels entre eux ;
- La poursuite du travail d'évaluation des besoins accueil de jour et accueil de nuit sur notre territoire d'intervention ;
- La redynamisation des modalités d'intervention de CAP en co-construction avec nos partenaires de l'Education Nationale et en prenant en compte le développement de l'implantation de l'EMAS portée par notre partenaire l'IRSAM.

8. CONCLUSION

En cette année si particulière liée à la pandémie, nous avons pu observer combien chaque professionnel est resté mobilisé et investi dans le bon fonctionnement du DITEP et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles. Nous tenons à saluer le travail de nos équipes et les capacités d'adaptation, les ressources dont ont pu témoigner les familles avec nous.

Dans des conditions de travail inédites de nouvelles formes d'action et de mise en lien ont pu voir le jour. Elles nous permettent d'envisager de nouvelles pistes de travail au sein même du DITEP, au sein du secteur des DITEP et entre partenaires et associations.

Nous pouvons noter qu'au sein du DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE, un travail d'homogénéisation de pratiques professionnelles prenant en compte la spécificité des territoires et des équipes s'est engagé en cette rentrée entre les cadres de direction, les équipes et sera circonscrit dans le projet d'établissement futur en DITEP dont la construction et l'écriture seront finalisées en 2021-2022.

Une fois cette première étape, la mise en œuvre d'une recherche-action mobilisant conjointement les professionnels du DITEP et ceux de l'Education Nationale destinée à évaluer les dispositifs (MAJE, UEE PASTEUR, Dispositif Collège et des deux CAP (Duchère et Vaulx-en-Velin)) du DITEP actuellement en place en vue de leur amélioration sera à réétudier. Cette recherche-action contribuerait à nous éclairer sur les facteurs favorisant la réussite des parcours inclusifs des jeunes que nous accompagnons. Elle permettra également d'éclairer et d'analyser la mise en place du partenariat avec l'Education Nationale.

La personnalisation des réponses aux besoins des enfants/adolescents et leurs familles accompagnés nous amène sans cesse à rechercher un juste équilibre entre mutualisation et différenciation des réponses. Cela relève d'un travail en commun par projet, inscrit dans une dynamique territoriale et institutionnelle en DITEP, en secteur DITEP des PEP69 /ML pour répondre à l'accompagnement des personnes concernées.

Lyon, le 31 mars 2021

C. COLLIER-BORDET
Directrice

J. POUILLY
Adjointe de direction

